



# **Appel à partenariat pour la mise en place d'une mutuelle Intercommunale sur le territoire de la CDC Charente-Limousine**

## **Règlement de l'appel à partenariat**

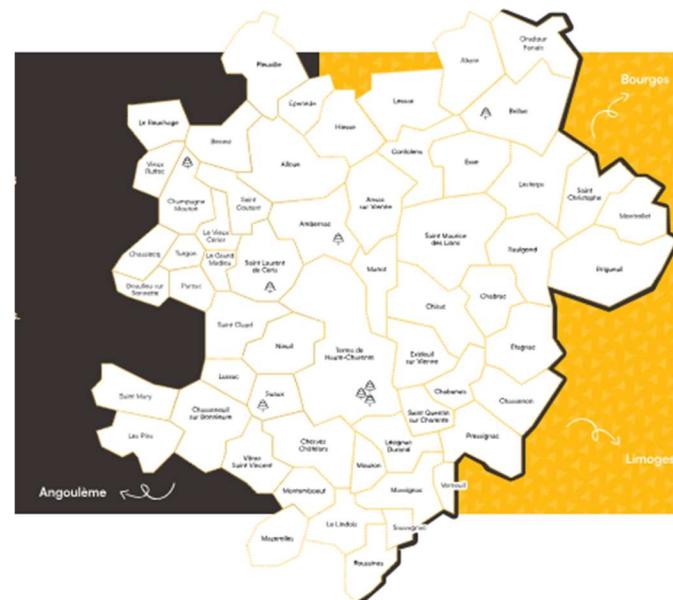
**Date limite de remise des plis : 27 02 2026 à 12H00 (midi)**

Pour apporter une aide à ces habitants, le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Charente-Limousine souhaite proposer aux habitants de son territoire, non soumis à un contrat collectif obligatoire, une complémentaire santé dite « mutuelle intercommunale », afin qu'ils puissent bénéficier d'une offre de soins de qualité, de proximité, à des tarifs attractifs pour tous les budgets. Cette démarche s'inscrit dans une politique de solidarité territoriale et de lutte contre le renoncement aux soins.

Toutes les catégories de la population pouvant justifier qu'elles résident sur le territoire de Charente-Limousine auront accès à la couverture santé (personnes âgées, familles et enfants, actifs, inactifs...).

Situé au Nord Est du département de la Charente, la Charente-Limousine regroupe 58 communes et compte plus de 35000 habitants.

Le territoire est structuré autour de 3 pôles de centralité : Confolens, Terres de Haute Charente et Chasseneuil sur Bonnieure, et 5 pôles secondaires de proximité : Montemboeuf, Chabanais, Brigueuil Champagne Mouton et Saint Claud.



**Le calendrier prévisionnel retenu pour l'appel à partenariat est le suivant :**

<b>Publication du cahier des charges</b>	<b>30 01 026</b>
<b>Remise des candidatures et des offres</b>	<b>27 02 2026</b>
<b>Signature de la convention de partenariat</b>	<b>Après soumission au Conseil d'Administration du CIAS Charente-limousine</b>
<b>Réunions publiques avec le partenaire</b>	<b>A partir du mois d'avril 2026</b>
<b>Mise en place de permanences physiques</b>	<b>Avril 2026</b>

## **1. Objet de la consultation**

### **1-1-identification de l'organisme lançant la consultation**

Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Charente-Limousine  
8 rue fontaine des jardins  
16500 CONFOLENS

### **1-2 Objet de l'appel à partenariat**

Le présent appel à partenariat publié a pour objet, de faciliter l'accès à une mutuelle santé, à tarif attractif et adhésion facultative, ouverte à tout résident de territoire de la Communauté de Communes de Charente-Limousine.

Le CIAS de Charente Limousine, n'est ni assureur, ni souscripteur, ni financeur.

Le candidat retenu contractualisera directement avec les habitants de Charente-Limousine.

Le partenariat n'engage pas le CIAS de Charente-Limousine sur un volume de souscriptions.

### **1-3 Bénéficiaires concernés par le partenariat**

Tous résidents de la Communauté de Communes de Charente-Limousine, quel que soit leur âge, leur état de santé, ou leur condition physique, pourront bénéficier de cette mutuelle intercommunale sur production d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphonie fixe ou mobile, quittance de loyer, attestation d'hébergement ou de domiciliation...)

### **1-4 Durée**

#### **1-4-1 Durée du partenariat**

Le partenariat sera formalisé par une convention conclue entre le CIAS de Charente-Limousine et le candidat retenu pour une durée de 2 ans.

Le partenariat pourra être reconduit par avenant pour une durée de 2 ans supplémentaires.

#### **1-4-2 Durée de l'offre tarifaire**

Les tarifs et les prestations proposées par le candidat devront être garantis pour une période de 2 ans, à compter de la date de début de la prestation prévue le 1<sup>er</sup> avril 2026.

A l'issue, le candidat devra fournir au CIAS Charente-Limousine les nouveaux éléments tarifaires 6 mois avant leur mise en application.

Ainsi, au vu des éléments transmis, le CIAS Charente-Limousine, se réservera le droit de résilier le partenariat avec un préavis de 2 mois par lettre recommandée avec accusé de réception.

Le CIAS Charente-Limousine mettra alors en place une nouvelle consultation permettant de changer de partenaire.

Si le partenariat n'est pas dénoncé, il sera poursuivi par tacite reconduction pour une durée de deux années.

## **2. Conditions de l'appel à partenariat**

### **2-1 Conditions l'éligibilité des candidats**

Le candidat devra remplir les conditions suivantes :

Être un organisme habilité à proposer des contrats de complémentaire santé, régi par le livre II de la Mutualité, par le code des assurances, ou par le code de la sécurité sociale.

Être opérateur de la C2S et disposer d'une offre 100% santé (contrat responsable).

### **2-2 Clauses particulières relatives au CIAS Charente-Limousine et à ses engagements**

**2-2-1** Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de Charente-Limousine exerce un rôle d'initiateur et de médiateur dans la mise en place de cette offre de complémentaire santé. A ce titre, il ne sera juridiquement ni assureur ni souscripteur du contrat de mutuelle santé, ni financeur du dispositif. Il n'aura aucun rapport financier, ni avec le candidat retenu, ni avec les usagers contractants. En effet, le candidat retenu formalisera ses contrats d'adhésion directement et individuellement avec chaque usager désireux de souscrire. Il n'y a aucune participation financière au coût de la mutuelle pour quelle catégorie que ce soit de la population.

La responsabilité du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Charente-Limousine ne pourra être recherchée dans le cadre de l'exécution des relations contractuelles entre les assurés et l'organisme assureur.

**2-2-2** Le CIAS de Charente-Limousine s'engage à accompagner le candidat retenu pour l'organisation de

réunions d'informations publiques (selon les modalités d'organisation proposées par le CIAS de Charente-Limousine et validées conjointement : lieux, fréquences...).

**2-2-3** Le CIAS de Charente-Limousine utilisera les supports de communication de la Communauté de Communes de Charente-Limousine (site internet, réseaux, communication presse...) pour la diffusion des informations aux habitants de Charente-Limousine.

### **2-3. Engagements du candidat**

**2-3 -1** Le candidat devra proposer des garanties à des tarifs préférentiels.

**2-3-2** Le candidat est fortement incité à proposer un ensemble de services compris dans ses prestations, et ce, quelle que soit la formule retenue par le souscripteur, à savoir :

- Pas de droit d'entrée
- Pas de questionnaire médical
- Pas d'âge limite
- Pas de conditions de ressources
- Pas de délai de carence : les garanties seront immédiates, sans délai d'attente
- Gratuité à partir du 3<sup>ème</sup> enfant
- Tiers payant et télétransmission opérationnels dès la souscription sous réserve que le souscripteur fournisse sa carte d'assuré social
- Demandes de remboursements des frais de santé prises en compte dans un délai maximum de 72 heures
- Accompagnement individualisé au changement de prestataire de complémentaire santé
- Accès à un service en ligne permettant la gestion de son compte et l'analyse des devis
- Conseiller privilégié joignable par téléphone, sans surcoûts ou par mail.
- Permanences physiques décentralisées et à minima mensuelles sur le territoire de Charente-Limousine pour apporter une réponse de proximité aux habitants de notre zone rurale. Lieux à déterminer d'un commun accord.
- Proposer plusieurs canaux d'information des habitants ainsi que des moyens de demande de remboursement alternatifs au numérique, tous les habitants, n'ayant pas un accès Internet.
- Actions de prévention ou de sensibilisation « santé »

**2-3-3** Le candidat retenu s'engage en associant le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Charente-Limousine à organiser plusieurs réunions d'informations publiques à destination des habitants afin de présenter ses offres faisant l'objet du partenariat.

**2-3-4** Si un habitant du territoire de Charente-Limousine, dispose d'ores et déjà d'un contrat de complémentaire santé chez le candidat retenu, le partenaire s'engage à simplifier la migration du contrat actuel vers les tarifs préférentiels proposés aux nouveaux adhérents et ce sans surcoût à la charge de l'adhérent.

**2-3-5** Le candidat retenu s'engage à fournir au CIAS de Charente-Limousine *a minima* annuellement et à chaque fois que cette dernière le demandera dans un délai de 7 jours, les éléments permettant d'assurer la visibilité sur le dispositif et déploiement de cette complémentaire santé, de manière anonymisée, à savoir :

- Le nombre d'assurés (nouveaux - anciens pour chaque année - résiliations)
- Statistiques relatives à l'âge des souscripteurs et leurs situations socio-professionnelles
- Statistiques relatives aux frais de dépenses par catégorie de soins : soins médicaux courants, soins optiques, soins dentaires, hospitalisations, et autres
- Statistiques sur le recours aux services accessoires
- Un bilan des permanences effectuées (nombre, participants, types de réponses apportées), des contacts téléphoniques et mails, des actions de prévention mises en place (nombre, thèmes, participants) afférent au partenariat.

Ces éléments seront examinés dans le cadre de la commission de travail des élus du CIAS de Charente-Limousine.

**2-3-6** Le candidat retenu s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et en particulier, les règlements relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

#### **2-4. Prestations et services attendus**

**2-4-1** Pour garantir une meilleure lisibilité des offres, les candidats doivent favoriser l'expression des remboursements de la mutuelle en pourcentage hors assurance maladie obligatoire et les remboursements forfaitaires exprimées en euros.

Les candidats devront présenter une offre comportant *a minima* trois (3) niveaux (minimum, médian et maximum) de garanties.

Le tableau devra présenter les éléments suivants :

- L'ensemble des prestations garanties à tarifs préférentiels
- Le taux de prise en charge
- Le montant des cotisations selon la situation du bénéficiaire

Le montant minimal de garantie devra obligatoirement entrer dans le cadre des « contrats responsables » et les niveaux suivants devront en excéder les limites, afin de proposer aux bénéficiaires un large éventail de possibilités.

Le candidat précisera le cas échéant, de quelle manière et pour quels montants seront pris en charge les soins complémentaires, non remboursés par le régime obligatoire, pour certaines affections et handicaps et médecines douces.

**2-4-2** Des offres supplémentaires pourront être apportées par le candidat. Les services accessoires proposés aux habitants devront être détaillés. Préciser notamment si l'offre comprend un accès gratuit à des services de téléconsultation.

**2-4-3** Le candidat devra répondre aux exigences suivantes :

- Préciser les modalités de prise en charge des foyers bénéficiant de la Complémentaire Santé Solidaire,
- Préciser de manière détaillée les modalités de prise en charge des dépassements d'honoraires, des forfaits hospitaliers, des soins dentaires, optiques, prothèses, des frais pharmaceutiques, vaccins... et les avantages annexes à la complémentaire santé,
- Détailler les partenariats avec les structures médicales et paramédicales (optique, médecin, pharmacie, hôpital, centre de rééducation ...),
- Préciser les délais de remboursement et la possibilité de suivre les remboursements par Internet,
- Préciser les modalités d'évolution possibles des garanties pour les adhérents, définir la durée (notamment préavis) et les modalités de résiliation pour les usagers,
- Définir les modalités d'accompagnement des adhérents pour la souscription, la résiliation de leur ancienne assurance santé, la gestion du contrat et les modalités de résiliation pour les adhérents.

#### **2-5 Paiement des cotisations**

Les cotisations devront être exprimées en euros toutes taxes comprises. Elles pourront être réglées selon un échéancier mensuel (sans frais supplémentaires) permettant une souplesse aux souscripteurs afin de s'en acquitter. Le prix des cotisations à l'année doit correspondre au prix mensuel fois 12 (x12) et les conditions de mensualisation du contrat devront être précisées et sans frais supplémentaire.

### **3. Dispositions administratives de réponse à l'appel à partenariat**

Pour répondre à l'appel à partenariat, le candidat devra produire, en français et exprimé en euros, un dossier complet constitué des éléments ci-après :

#### **3-1 Un dossier « administratif », dans le but de démontrer sa capacité juridique comportant les éléments suivants :**

- Une lettre de candidature comportant la raison sociale du candidat et éventuellement de son représentant,
- Les pouvoirs donnant délégation de signature aux signataires des documents,
- Les attestations fiscales au 31/12/2025,
- Les attestations URSSAF au 31/12/2025,
- Un extrait « Kbis » de moins de (3) trois mois,
- L'agrément au titre de l'activité d'assurance, accompagné du numéro AMC
- Une attestation sur l'honneur, datée et signée, justifiant que le candidat ne fait pas l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

#### **3-2 Un dossier « offre », comportant les éléments suivants :**

- Le document d'engagement complété, daté et signé,
- Une note technique (4 pages format A4 maximum hors page de garde et sommaire) détaillant les modalités de mise en œuvre de l'ensemble des services et garanties conformément au présent appel à partenariat,
- Une grille tarifaire détaillée et synthétique avec un minimum de trois (3) niveaux de garanties présentant l'ensemble des services et prestations *a minima* proposés dans le présent appel à partenariat. Le candidat dispose de la possibilité de proposer plus de trois niveaux de garanties.
- La présentation d'un exemple de carte d'assuré avec explication des différentes abréviations et sigles,
- La présentation d'un contrat type tel qu'il sera proposé aux bénéficiaires
- Le descriptif technique de la mise en place du tiers payant et la télétransmission.
- La liste des membres de son conseil d'administration ou une attestation de non conflit d'intérêt afin de s'assurer que les structures candidates ne sont pas constitués de membres du CIAS Charente-Limousine, du Président ou de tout autre élu ou apparenté au CIAS Charente-Limousine.

### **4. Conditions d'envoi**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée à l'adresse URL suivante :  
<https://marches-publics.info/>.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>).

#### **4-1 Date limite de remise des offres**

La date limite de dépôt des dossiers est fixé au 27 02 2026 à 12H00 (midi)

#### **4-2 Date de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours (4 mois) à compter de la date limite de réception des offres. Les mêmes conditions s'appliquent en cas de remise successive d'offres dans le cadre de négociations éventuelles au cours de la procédure.

### **5. Analyse des candidatures et des offres**

Les critères d'analyse mentionnés ci-après sont communiqués aux candidats afin de leur donner une vision transparente des domaines d'analyse de leur proposition

## **5-1 critères de sélection des candidatures**

Les candidatures seront jugées sur la base des pièces remises conformément à la liste décrite à l'article 3-1

## **5-2 critères de sélection des offres**

Les offres seront jugées sur la base des pièces remises conformément à la liste décrite à l'article 3-2

Les critères définis sont les suivants :

Critère	Intitulé	Pondération
<b>1</b>	Rapport garanties/tarifs proposés, avantages annexes (étendue des garanties, tarifications et conditions de maintien sur la durée du partenariat, profils types des adhérents...) Clarté de présentation des tarifs et des niveaux de garantie	<b>60 points</b>
<b>2</b>	Relations adhérents et organisme de complémentaire santé (permanences physiques, amplitude horaire, conseil et aide aux démarches, mise en place de contacts variés avec les adhérents, partenariat avec les professionnels, plaquette, ...)	<b>30 points</b>
<b>3</b>	Pertinence des offres complémentaire et/ou des services accessoires, Actions de prévention	<b>10 points</b>

Le candidat ayant obtenu la meilleure note globale sera alors retenu.

## **6. Renseignements**

Pour toutes demandes de renseignements utiliser le canal de la plateforme.

## **ENGAGEMENT**

Je soussigné(e),

NOM et Prénom :

.....  
.....  
.....  
.....

Agissant pour le nom et compte de la structure (intitulé complet et forme juridique)

.....  
.....  
.....  
.....

Ayant son siège social situé à :

.....  
.....  
.....  
.....

Immatriculation :

.....  
.....  
.....

Numéro d'agrément :

.....  
.....  
.....

Coordonnées téléphoniques :

.....  
.....  
.....

Déclare avoir pris connaissance du présent document et en accepter toutes les modalités.

Fait à : .....

Le : .....

**Signature du candidat**  
Précédé de la mention  
*« lu et approuvé »*